

[Accueil](#)  
[Revenir à l'accueil](#)  
[Collection Boite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)  
[Collection Boite\\_002-13-chem | Les Nus-pieds. Item](#)  
[Floquet, Amable. Daire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Déclaration du 8 janvier \(?\)](#)

## **Floquet, Amable. Daire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds (1639-1640) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition, 1842 | Déclaration du 8 janvier (?)**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0627

SourceBoite\_002-13-chem | Les Nus-pieds.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Floquet, Amable](#)

Références bibliographiques[Floquet, Daire, ou Journal du chancelier Séguier en Normandie après la sédition des nu-pieds \(1639-1640\) et documents relatifs à ce voyage et à la sédition](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

## Déclaration du 8 Janvier

(bonne date pour la 1<sup>re</sup> Semaine de Laye)

"N'y ayant x de moyen + assuré de rebeller  
en peuple et obtenu et de le détourner de la rébellion  
que de nos responsables de ville, qui n'avaient  
intention de la ville, la majorité de la ville, et,  
des campagnes, les gentilshommes a qui il a été  
aisé, vu le pouvoir qu'ils avaient ordonné aux  
gens de la ville, auxquels il faut faire veiller que  
Wouyé (ou qui il a été) de leur intérêt particulier;  
en déclarant à ceux que se trouvent en garnison  
de Normandie démontre que sur ce  
ne se trouve pas sur ce qu'il a de leurs bâts à venir d'un  
retour, et leurs noms et noms, et complis  
l'acte de "suffisant" devant lequel il leur a été  
offert.

Quant aux magistrats, officiers et autres,  
qui ont charge de la ville, la déclarant leur  
intention de ne permettre qu'à l'ennemi le plus  
actualement armés, de la délivrer et de mettre les  
armes au bout, et l'en empêcher (ou qui il a été le  
moment nécessaire par le bras du roi du roi).  
Et leur enjoint de résister avec la force  
de leur armes qui il démontre et contrebais (ou qui il a été  
l'initiative du roi du roi) par réprimant les  
ennemis (ou qui il a été) Autres et qui il a été  
l'initiative du roi du roi qui il a été

révolutionnair dans un pays de monarchie, de  
révolution qui émergent, et qui il faut peut-être  
se complier ou pas qu'il ne soit pas... à tout  
faire."

Seulement à l'apart des 14 Juillet, "ce n'est pas  
de l'ordre institutionnellement et le combat de la  
révolution des monarchies leur donne leur de  
révolution. La ville n'est pas qu'un chef mais  
comme une autre de l'obéissance :

r 145-6